



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 44

3 novembre 1971

MESURES FÉDÉRALES CONCERNANT LA CRÉATION D'EMPLOIS ET L'ÉCONOMIE

Dans une déclaration à la Chambre des communes le 14 octobre, le ministre des Finances, M. E.J. Benson, a fait connaître les nouvelles mesures destinées à augmenter l'emploi et la productivité au Canada, et les réductions des impôts au coût total de 1,070 millions de dollars. "L'effet sur le produit national brut du Canada sera sensible, a déclaré M. Benson, ce qui importe surtout c'est que l'effet de multiplications de ces programmes provoquera la création d'un grand nombre de nouveaux emplois pour les Canadiens."

Voici, en partie, la déclaration de M. Benson:

...D'abord, je désire proposer une série de mesu-

res engageant des dépenses destinées à atténuer la situation du chômage au cours de l'hiver qui s'en vient et des mois qui suivront. Au moyen de ce programme nous allons unir nos moyens à ceux de l'industrie, des gouvernements provinciaux, des municipalités et des groupements privés actifs en vue de créer des emplois, d'augmenter les compétences de notre population active et de promouvoir la croissance économique. Le programme, qui se décompose en cinq parties, est conçu de façon à créer de l'embauche rapidement, efficacement et utilement pour les travailleurs des régions où les besoins se font le plus sentir. Il apportera des avantages à toutes les catégories de chômeurs et aura un effet à long terme sans perturber notre économie à court terme.

La première partie comporte un programme d'initiatives locales en vertu duquel le Gouvernement accordera 50 millions aux municipalités et à leurs organismes et 50 millions également aux organisations communautaires et autres groupements organisés afin de financer des travaux où le taux de main-d'oeuvre est élevé.

Nous demanderons à ces organismes et groupements de présenter des projets valables qui créeront sans délai des emplois pour les chômeurs. Nous envisageons de tenir immédiatement des consultations avec les gouvernements provinciaux afin de mettre sur pied un mécanisme leur permettant d'approuver les projets d'intérêt municipal. Des arrangements appropriés seront faits en ce qui concerne les deux Territoires. Des comités régionaux seront créés pour consulter les groupements d'intérêt local qui se chargeront de mettre en route des projets communautaires. Ce programme est placé sous la direction de mon collègue, le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

SOMMAIRE

Mesures fédérales concernant la création d'emplois et l'économie	1
Exposition de sculpture esquimaude à travers le monde	3
La construction sous le climat canadien	5
Achat d'oeuvres d'art	5
Mission française au Québec	5
La vie des fleurs coupées	5
Les échecs chez les étudiants en psychiatrie	6
Film sur l'URSS au ROM	6
Érables canadiens en Grande-Bretagne	7
Archiviste pour le Festival de Stratford	7
Piste sonore à deux sens	7
Les accidents de la circulation	8

FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Deuxièmement, nous proposons de mettre en place un nouveau programme de formation en cours d'emploi doté de 20 millions. Il sera orienté spécialement vers les jeunes chômeurs qui ne sont pas admissibles aux programmes actuels de formation de la main-d'oeuvre.

Nous collaborerons étroitement avec l'industrie dans la mise en oeuvre de ce programme. De plus, 15 millions seront attribués à l'extension de notre programme actuel de formation de la main-d'oeuvre du Canada. Le programme de formation en cours d'emploi est conçu de façon à encourager les employeurs à se préparer pour une future expansion économique et à assurer aux stagiaires l'acquisition de compétences sérieuses qui leur permettront d'augmenter leur niveau de vie et les aideront à profiter des nouvelles occasions d'emploi.

Nous avons conçu ce programme assez souple...pour comprendre une grande diversité d'employeurs; nous aiderons à financer le programme par des stimulants fiscaux ou des paiements directs aux employeurs. Le stimulant fiscal revêtira la forme d'un amortissement au rythme de 150 p. 100 des frais réels engagés par une entreprise aux fins de programmes de formation. Aux employeurs qui trouveront que cette forme d'aide leur convient mieux, nous verserons directement une subvention d'une valeur équivalente. D'autres détails au sujet de cette aide seront annoncés plus tard. Les programmes de formation seront également confiés au ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

PRÊTS AUX PROVINCES

Troisièmement, nous nous proposons de créer un programme spécial de prêts doté d'un crédit de 160 millions. Ce programme nouveau et amélioré est destiné aux provinces et à leurs municipalités afin de financer d'autres projets en immobilisations générateurs d'emplois. Un programme un peu analogue, annoncé en décembre dernier, a connu beaucoup de succès. Il a permis de financer des voies de communication de première importance et des projets communautaires dans l'ensemble du Canada et de créer ainsi plusieurs milliers d'emplois. Afin de concentrer l'effort de création d'emplois dans les mois qui viennent, nous avons ajouté un important stimulant financier: les provinces et les municipalités bénéficieront d'une remise de \$3 pour chaque \$4 de frais de main-d'oeuvre engagés sur place d'ici au 31 mai 1972.

Ce stimulant couvrira une partie importante du coût total de la plupart des projets financés en vertu de ce programme. Nous allons consulter les provinces au plus tôt en vue de la mise en oeuvre immédiate de ce programme. On étudiera la manière dont le programme pourra être appliqué aux Territoires du Yukon et du Nord-Ouest. Ce programme de prêts pour des travaux en immobilisations doit prendre fin le 31 mars 1973.

PROGRAMME DE TRAVAUX D'ENTRETIEN

Quatrièmement, le ministre des Travaux publics et d'autres ministères et organismes du gouvernement lanceront un programme fédéral de travaux à forte concentration de main-d'oeuvre et de travaux de construction. Ce programme de 80 millions couvrira une gamme étendue de travaux d'entretien et d'amélioration. Il comportera, par exemple, des modifications et des améliorations aux édifices fédéraux et aux installations destinées au transport, des projets concernant l'aménagement des forêts et des parcs, l'agrandissement et la modernisation de diverses installations fédérales. En outre, je désire annoncer qu'un montant spécial de 10 millions sera consacré cette année à des prêts destinés à la construction de bâtiments d'exposition polyvalents. L'exécution de ce programme sera confiée à mon collègue le ministre de l'Agriculture.

Là encore, le critère que nous appliquerons à ces projets visera la création d'un nombre maximal d'emplois, une mise en oeuvre rapide et la concentration dans les régions où le chômage sévit le plus gravement.

PRÊTS À L'HABITATION

Enfin, mon collègue, le ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement, accélérera l'octroi de prêts de 113 millions pour financer la construction de logements subventionnés, de maisons familiales, de résidences d'étudiants, d'usines de traitement des eaux usées et des projets de remembrement parcellaires. Ces prêts seront consentis avant la fin de l'année plutôt qu'en 1972. Mes collègues chargés des différentes parties de ce programme d'ensemble communiqueront très bientôt d'autres détails à la Chambre.

RÉDUCTION DE L'IMPÔT

Je propose qu'à compter du 1er juillet 1971 et jusqu'à la fin de 1972, l'impôt fédéral sur les sociétés canadiennes soit réduit de 7 p. 100. Le coût total de cette réduction sera supporté par le Gouvernement fédéral. Ce changement, en s'ajoutant à la suppression de la surtaxe de 3 p. 100, porte à 10 p. 100 la réduction réelle des impôts sur les sociétés depuis le 1er juillet dernier.

A mon avis, c'est l'aide apportée au secteur privé en vue de lui permettre de créer plus d'emplois qui constitue, dans les circonstances actuelles, la façon la plus efficace de rendre service à tous les Canadiens. J'ai déclaré que le rythme des dépenses de consommation est favorable. Néanmoins, le Gouvernement estime qu'il doit faire tout son possible pour ranimer l'économie et provoquer une demande accrue de biens et de services. Je rappelle à la Chambre que les dépenses des particuliers équivalent aux deux tiers du revenu national et sont par conséquent le fondement de toute notre économie. C'est

EXPOSITION DE SCULPTURE ESQUIMAUDE À TRAVERS LE MONDE



Homme aux deux poissons

Kakasilala Koodluarlik (1968)

On est présentement à réunir à Ottawa la collection d'art esquimau la plus importante et la plus complète qui ait jamais été présentée. Cette collection sera exposée dans six grandes villes du monde.

Baptisée "Sculpture des Inuit: chefs-d'oeuvre de l'Arctique canadien", cette exposition sera présentée en premier lieu à la Galerie d'art de Vancouver à compter du 9 novembre puis de là, à Paris, à la mi-février 1972; à Copenhague en avril; à Moscou en juillet; à Leningrad en août et septembre; à Londres d'octobre à décembre; à Philadelphie en février 1973 et finalement à Ottawa en avril 1973.

L'exposition, créée par M. Luc Matter de Montréal, illustre l'évolution de la sculpture esquimaude au cours des siècles. Les oeuvres datant des époques préhistorique et historique constituent un quart du total, les premières provenant des fouilles de Thulé et de Dorset et remontant jusqu'à 720 av. J.-C., et les dernières ayant été découvertes par les baleiniers et les marchands du dix-neuvième siècle. Cette partie de l'exposition est entièrement antérieure à 1948.

La collection de 405 sculptures, y compris quel-

ques groupes, représente 117 artistes de 24 communautés nordiques. Il a fallu plus de trois ans pour réunir toutes ces pièces. Ces chefs-d'oeuvre qui seront ainsi exposés de par le monde pendant plus d'un an, ont été prêtés par des collectionneurs particuliers, et des musées du Canada et des États-Unis. Un comité de trois membres du Conseil canadien des arts esquimaux avait été formé pour s'occuper de tous les détails qu'exige la réalisation d'une exposition de cette envergure et comprenait, outre Mme Shadbolt, conservatrice de la Galerie d'art de Vancouver, M. James Houston, maquettiste et écrivain, auteur de *The White Dawn*, et M. George Swinton, professeur à l'École des Arts de l'Université du Manitoba. Expert de l'art esquimau, il est l'auteur du livre *Eskimo Sculpture*.

Le financement et l'organisation de cette exposition ont été assurés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministère des Affaires extérieures, le ministère de la Défense nationale, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le Musée national de l'Homme, le Conseil du Canada et le Conseil canadien des arts esquimaux.



La migration

Joe Talirunili (1964)



Figure de poupée

Kiawak (1960)



La mère et l'enfant

Tiktak (1966)

LA CONSTRUCTION SOUS LE CLIMAT CANADIEN

Plus de 400 représentants de l'industrie de la construction au Canada ont eu l'opportunité cette semaine de visiter les services spéciaux du Conseil national de recherches du Canada pour le développement et l'évaluation de nouvelles conceptions des structures extérieures et des nouvelles méthodes de contrôle de l'environnement.

Les représentants – architectes, ingénieurs et autres personnes intéressées à la construction – participaient à un séminaire scientifique de deux jours sur la construction et la conception des murs, des fenêtres et des toitures sous les conditions du climat canadien.

Le séminaire était une occasion opportune de montrer les aménagements et les techniques associées afin de démontrer leur application à la recherche et à l'évaluation. Ces facilités comprennent:

a) Des grandes chambres d'essais servant à évaluer la performance des murs et des fenêtres assujetties à une variété de conditions atmosphériques simulant la température, la pluie et le vent;

b) des appareils pour déterminer les propriétés de transfert de chaleur et de vapeur des isolants et des autres matériaux utilisés dans la construction des bâtiments;

c) des appareils servant à évaluer l'étanchéité des fenêtres scellées en usine;

d) une grande chambre calorimétrique pour déterminer le comportement thermique des systèmes de murs-fenêtres exposés aux conditions atmosphériques réelles;

e) des instruments et des appareils pour déterminer les caractéristiques thermiques et les pertes d'air des bâtiments déjà en usage; et

f) la simulation des bâtiments par ordinateur afin de calculer les exigences d'énergie des bâtiments, le potentiel et les tendances d'échappement d'air.

Voilà une partie seulement des services et des ressources de la Division de recherches sur le bâtiment. Ils ont été développés pour servir les besoins techniques de l'industrie de la construction par la recherche et la communication des renseignements scientifiques au moyen de publications, séminaires et par la consultation avec l'industrie.

Le climat extrême du Canada impose une grande demande sur l'enveloppe extérieure d'un bâtiment dans son rôle comme séparation entre le climat intérieur et extérieur. Le choix et l'usage des matériaux ainsi que des éléments constitutifs, la prédiction et l'efficacité optimale de leur performance comme systèmes ont été le sujet d'études approfondies par le Conseil national des recherches.

ACHAT D'OEUVRES D'ART

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé récemment que son ministère a accepté d'acheter la collection de ta-

bleaux, sculptures, graphiques et tapisseries canadiens du Conseil des Arts du Canada. Cette collection, composée de 287 oeuvres d'art, comprend certaines des meilleures oeuvres d'un grand nombre d'artistes canadiens des années 1960. Elle a récemment été exposée dans les principales galeries publiques du Canada sous les auspices de la Galerie nationale, où on en fait présentement l'exposition.

La collection complétera l'oeuvre d'art qui ornera le nouveau siège du ministère présentement en construction sur la Promenade Sussex à Ottawa. Les pièces seront exposées dans des endroits accessibles au public ainsi qu'en d'autres lieux, comme les nouvelles salles de conférences, où de distingués visiteurs pourront les admirer. On en exposera également dans des ambassades du Canada à l'étranger.

Les fonds que leur vente procurera au Conseil des Arts du Canada serviront à acheter d'autres oeuvres d'artistes canadiens contemporains.

MISSION FRANÇAISE AU QUÉBEC

Une délégation de huit spécialistes de l'élevage français visite actuellement le Québec afin de se familiariser avec l'élevage de la race bovine Holstein tel qu'on le pratique dans notre province.

Cette mission, se propose principalement d'étudier l'organisation et le fonctionnement des organismes de sélection de la race Holstein, de même que l'utilisation de la race Holstein en croisements pour la production de viande. La mission visitera donc le Centre d'Insémination artificielle de Saint-Hyacinthe, les fermes d'élevage Dominique Savio et Michon et Montendon de la même région, les fermes expérimentales fédérales de Lennoxville et d'Ottawa, ainsi que plusieurs autres fermes d'élevage du Québec.

LA VIE DES FLEURS COUPÉES

Des scientifiques de l'Institut de recherches sur les végétaux du ministère de l'Agriculture à Ottawa ont créé un nouveau produit qui améliorera la capacité d'absorption d'eau des roses coupées. Selon M. A.P. Chan, directeur de l'Institut, leur vie en sera prolongée et les roses, surtout les roses rouges, conserveront leur couleur. L'Institut a déposé une demande de brevet.

A l'aide de cette nouvelle formule, il est presque certain que si vous mettez une douzaine de boutons de roses dans un pot, vous obtiendrez une douzaine de fleurs. De plus, leurs pétales seront fermes.

Il y a trois ans, l'Institut de recherches sur les végétaux donnait la priorité à cette question. Les recherches ont surtout porté sur les roses si c'est sur elles que la formule de préservation florale est le plus efficace. On a aussi utilisé des gueules-de-lion, des oeillets et d'autres fleurs coupées, mais il existe déjà des produits commerciaux efficaces dans la conservation de ces fleurs.

LES ÉCHECS CHEZ LES ÉTUDIANTS EN PSYCHIATRIE

Un groupe de résidents ont entrepris à Montréal une étude sur "la proportion étonnante des échecs des résidents en psychiatrie, à l'examen du Collège royal des médecins et chirurgiens" (*The Medical Post*, 9 février 1971).

C'est le président de l'Association des résidents en psychiatrie de McGill, le Dr Dennis Kussin, qui mène l'étude. Au Canada, en 1969, 60 p. cent des 189 candidats à se présenter à l'examen ont échoué; en 1968, la proportion des échecs était de 57 p. cent et selon les résidents, celle du Québec s'élève même à 70 p. cent.

Le Dr Kussin veut faire une enquête approfondie. "Il faut isoler le problème, le définir et trouver les solutions appropriées." Il admet cependant que la source du mal puisse être le manque d'unité au sein de la profession.

Depuis les premiers essais fructueux de traitement par les psychotropes, en 1954, — inaugurés en Amérique du Nord par le Dr Heinz Lehmann de l'hôpital Douglas de Montréal — la profession connaît des dissensions croissantes. Selon le Dr Kussin, "l'une des difficultés de l'enseignement de la psychiatrie consiste à décider ce qu'il faut enseigner". Les théories sont nombreuses et chaque école possède sa propre approche."

Le Dr Thomas Ban, professeur associé, à McGill, et auteur de *Psychopharmacology*, exposé récent sur la thérapie par les drogues, de même que critique énergique de la pratique psychiatrique courante, accepte le diagnostic posé par les résidents. Il dit que la proportion élevée des échecs résulte du fait qu'il n'existe aucun ensemble coordonné de connaissances dans cette discipline.

MÉTHODES DE TRAITEMENT

Auteur, en 1954, d'un article sur la chlorpromazine, premier des tranquillisants d'importance, qui donnait aux psychiatres de l'Amérique du Nord les premières indications sur le rôle possible des drogues dans le traitement des maladies mentales, le Dr Heinz Lehmann croit qu'il faut réaliser un meilleur équilibre de la formation des psychiatres. D'après lui, on donne présentement trop d'importance à la psychodynamique, soit à peu de choses près la théorie freudienne de l'action des forces psychiques.

Et il ajoute: "Le psychiatre idéal est celui qui connaît aussi bien les drogues et les sismothérapies que la psychodynamique. Malheureusement trop peu de psychiatres entrent dans cette catégorie idéale."

Le Dr Lehmann souligne que la psychanalyse peut aider les névrosés mais non les psychotiques et que pour certaines maladies comme la schizophrénie, il serait aujourd'hui impensable de ne pas administrer de drogues.

Il affirme: "La thérapie par les drogues est plus rapide et plus sûre que d'autres formes de traitement; il faudrait l'enseigner davantage, en vérité." Les

résidents en psychiatrie reçoivent deux heures d'enseignement privé par semaine et dans la plupart des hôpitaux où se donnent les cours de psychiatrie de McGill, les deux heures sont consacrées à la psychodynamique. "A l'hôpital Douglas, nous avons substitué à l'une d'elles une heure portant sur l'administration des salles hospitalières, comprenant l'utilisation des drogues, qui restent cependant l'aspect négligé de la formation."

D'après le Dr Lehmann, il a été difficile par le passé de convaincre les résidents que l'enseignement de l'utilisation des drogues est aussi importante que l'enseignement de la psychothérapie: "L'intérêt humain que suscite la psychothérapie a toujours attiré les nouveaux venus." Il s'attend toutefois à la disparition prochaine de cette difficulté: "la nouvelle vague d'étudiants en médecine, dont la conscience sociale marque les écoles de médecine, reconnaît que l'on ne peut plus s'offrir le loisir de passer six heures par jour à s'occuper de six patients seulement."

FILM SUR L'URSS AU ROM

Russie, le seul film documentaire non censuré qu'on ait jamais tourné sur l'Union soviétique passait pour la première fois au Canada au *Royal Ontario Museum* le 19 octobre.

L'Américain Theodore Holcomb est le réalisateur-directeur de ce long métrage, dont le tournage a duré 18 mois. Holcomb et son équipe, sans la supervision de guides ni de moniteurs, ont parcouru plus de 17,000 milles et tourné environ 30,000 pieds de film dans des conditions climatiques variant des rafales glaciales des zones arctiques aux chaleurs torrides des steppes asiatiques. En six mois, ils ont traversé 12 des 15 républiques soviétiques, visitant Leningrad, les États baltiques, Moscou, la Géorgie, l'Arménie, le Caucase, la Sibérie et l'Asie centrale.

La projection du film a eu lieu à l'occasion d'un appel de fonds pour la cinémathèque et les archives du ROM.

Russie est un tableau de la vie que mènent les gens d'une soixantaine de nationalités de l'Union soviétique. On voit, pour la première fois, ce qui s'est passé dans les États baltiques autrefois indépendants de la Lettonie, de la Lituanie et de l'Estonie depuis que l'Union soviétique y exerce son autorité. Novgorod, l'ancienne capitale de la Russie, est comparée à Moscou, la capitale moderne. On voit aussi les villes anciennes ou nouvelles de Sibérie, desservies par le Transsibérien, et les villages aux constructions de bois qui bordent le lac Baïkal.

Le film explore Samarkand, Tachkent, la ville sainte de Boukhara et des endroits aussi isolés que Douchanbe, Achkhabad et la vaste steppe de Karakoum.

L'odyssée de Théodore Holcomb a été périlleuse et fertile en événements. Le tournage du film était

plein d'imprévu, difficile et dangereux à cause de la sévère réglementation des prises de vues.

A part le scénario, la réalisation et la direction, Holcomb a fait aussi le découpage et la trame sonore du film. Le dialogue est l'oeuvre de l'écrivain Harrison E. Salisbury. Achevé pendant l'automne 1970, *Russie* a été projeté au Musée d'art moderne, à New York, et à l'Institut des études humanistes, à Aspen au Colorado.

ÉRABLES CANADIENS EN GRANDE-BRETAGNE

Cent érables à sucre canadiens plantés il y a deux ans sur un talus de *Richmond Park*, près de Londres, se développent actuellement très bien.

M. R.G. Emberson de Scarborough (Ontario), qui visitait récemment l'endroit, a écrit à M. René Brunelle, ministre ontarien des Terres et Forêts, pour lui assurer que le climat anglais convenait bien aux arbres.

Le 23 octobre 1969, les jeunes arbres de six pieds de hauteur en provenance de la pépinière du Gouvernement ontarien à St-Williams étaient offerts, en même temps qu'une plaque marquant le centenaire de la présence de l'Ontario en Grande-Bretagne, par M. Allan A. Rowan-Legg, agent général du Gouvernement de la province.

ARCHIVISTE POUR LE FESTIVAL DE STRATFORD

M. James R. Aikens est le premier archiviste engagé à plein temps au Festival de Stratford, selon un communiqué récent du directeur artistique M. Jean Gascon. En annonçant la nouvelle, M. Gascon exprimait l'espoir que d'autres théâtres au Canada suivraient l'exemple de Stratford. "A notre avis, la conservation de documents qui sont déjà historiques et d'autres qui le seront un jour est une véritable responsabilité que nos théâtres n'ont pas encore assumée sérieusement. Stratford rendra service au théâtre canadien si d'autres agissent à son exemple."

On pense que M. Aikens est le premier archiviste à être engagé à plein temps par un théâtre professionnel en Amérique du Nord.

La collection de documents qui portent sur la création et l'essor du Festival de Stratford a augmenté au point où la classification et l'agencement des publications ne peuvent plus se faire à temps partiel. L'archiviste devra d'abord trier, puis classer la documentation existante, qui comprend, entre autres choses, les rapports de comité, la correspondance, les notes de réalisation, les programmes et affiches de théâtre, les photographies, les croquis, les enregistrements sonores et magnétoscopiques des pièces réalisées au cours des trois dernières années. Il y a aussi une collection microfilmée de livres du

souffleur, montée conjointement avec l'Université de Guelph.

On espère que le Centre des archives renfermera un jour tous les documents relatifs à l'histoire et à l'exploitation du théâtre et qu'il permettra donc aux intéressés d'obtenir tous les renseignements utiles sur place.

M. Aikens entretient aussi l'espoir d'agir en qualité d'historien du Festival et de compiler, par exemple, les informations recueillies sur l'historique du Théâtre d'Avon, qui fut acheté par le Festival de Stratford en 1963, après avoir servi de foyer aux troupes de théâtre de la région depuis le début du siècle.

PISTE SONORE À DEUX SENS

L'industrie de la musique est actuellement très florissante au Canada, où les ventes d'albums de disques sont, par tête, les plus fortes au monde, après les États-Unis.

Depuis le début de l'année, le reste du monde est mieux renseigné sur l'essor commercial de la musique au Canada, grâce à la participation de sept sociétés canadiennes au MIDEM (Marché international du disque et de l'édition musicale, à Cannes).

On a rapidement constaté que le Canada est sur "une piste sonore à deux sens", puisqu'il peut vendre des enregistrements sur le marché international (une société a réussi à confier des droits d'auteurs et des matrices de disques à des maisons françaises, allemandes, britanniques, suédoises, italiennes et japonaises), et qu'il est heureux d'acheter les droits d'auteurs d'autres pays.

Le Canada, qui acquiert de plus en plus la réputation de produire des interprètes de première grandeur, figure au palmarès international (droits d'auteurs canadiens de la chanson); les artistes en vedette sont les suivants: Gordon Lightfoot, Joni Mitchell, Monique Leyrac, Anne Murray, Marc Hamilton, Edward Bear, Tom Northcott, Ginette Reno, Robert Charlebois. Il y a aussi *The Guess Who*, *Blood Sweat and Tears*, *the Poppy Family*, *Motherlode*, *Mashmakham*, et les *Irish Rovers*.

L'ENVERS DE LA MÉDAILLE

Sixième sur le marché mondial du disque, et jouissant d'une industrie dont le rythme annuel de croissance dépasse constamment les 10 p. cent, le Canada offre, en échange, un excellent débouché aux maisons étrangères de disques. Un autre facteur important a récemment contribué à l'essor de cette industrie: les règlements sur la teneur canadienne, qui stipulent que 30 p. cent des disques qu'on fait sur les ondes AM doivent répondre à l'une des conditions suivantes: l'artiste, l'enregistrement, le compositeur ou le parolier doivent être canadiens.

Pendant la première année d'application des règlements (1971), on estimera qu'un disque est canadien s'il répond à l'une des quatre conditions précé-

dien s'il répond à l'une des quatre conditions précitées. Pendant la seconde année, deux des conditions exigées devront être remplies.

De l'avis des participants canadiens au MIDEM, leurs homologues "pouvaient obtenir une bonne part de ce marché croissant au Canada, grâce à deux moyens: l'enregistrement de leurs droits d'auteurs au Canada; l'enregistrement des droits d'auteurs canadiens dans leur propre pays."

Un nombre impressionnant d'éditeurs musicaux furent tout oreilles.

LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Le nombre de décès à la suite d'accidents de la circulation routière a augmenté de 10.8% par rapport à juin 1970. Au cours du mois, les accidents sur les rues et les routes du Canada ont causé la mort de 513 personnes contre 462 en 1970.

Au cours du premier semestre de 1971, il y a eu 38 morts par accident à Terre-Neuve (28 au cours de la même période en 1970); dans l'île-du-Prince-Édouard 16 (11); en Nouvelle-Écosse 86 (85); au Nouveau-Brunswick 78 (85); au Québec 681 (699); en Ontario 641 (633); au Manitoba 61 (46); en Saskatchewan 72 (65); en Alberta 162 (183); en Colombie-Britannique 244 (248) et au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest 8 (7).

MESURES FÉDÉRALES CONCERNANT LA CRÉATION D'EMPLOIS ET L'ÉCONOMIE

(suite de la page 2)

pourquoi je propose que l'impôt fédéral payable par les particuliers soit réduit, avec effet au 1er juillet 1971, de 3 p. 100 au cours de la période qui prend fin le 31 décembre 1972.

Cette proposition signifie qu'un bon nombre de contribuables bénéficieront de remboursements durant les mois d'hiver, que de nombreux contribuables paieront immédiatement moins d'impôt et que tous les contribuables paieront moins d'impôt en 1972. Je désire souligner que ce changement s'ajoute aux autres modifications importantes de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 1971 annoncées dans mon budget du 18 juin dernier. Depuis le 1er juillet, la

surtaxe de 3 p. 100 n'existe plus pour tous les Canadiens. En supprimant l'impôt payable sur un revenu imposable allant jusqu'à \$500, nous avons rayé 750,000 Canadiens des rôles d'impôt depuis le 1er janvier dernier, les paiements reçus au titre du Supplément de revenu garanti sont exemptés. Et avec l'appui de la Chambre, les petits salariés jouiront d'un autre allègement, si nous réussissons à faire adopter le bill C-259.

Monsieur l'Orateur, ni l'une ni l'autre des mesures fiscales que j'ai proposées ne réduiront les recettes des provinces provenant des impôts sur les sociétés ou sur le revenu des particuliers.

Les programmes de dépenses dont j'ai parlé sont conçus et seront exécutés de façon à produire des effets le plus tôt possible. On s'attend à ce que la réduction de l'impôt sur les sociétés diminue les recettes fédérales de 160 millions dans l'année financière 1971-1972 et de 175 millions dans l'année financière 1972-1973. La réduction de l'impôt sur les particuliers diminuera les revenus du Gouvernement de 125 millions pour l'année financière 1971-1972 et de 225 millions pour l'année financière 1972-1973.

Ces modifications, qui s'ajoutent à celles qui se sont produites depuis mon budget de juin, laissent prévoir un déficit budgétaire d'un milliard de dollars dans l'année financière 1971-1972, découlant de recettes au montant de 13,580 millions comparative-ment à des dépenses de 14,580 millions. J'estime maintenant à 1,600 millions de dollars les besoins non budgétaires. Les besoins de trésorerie pour l'année financière courante, sans parler des montants nécessaires au financement des transactions sur le change ni des montants qui en proviennent, formeront donc un total de 2,600 millions de dollars.

Avant de terminer, j'aimerais résumer l'ensemble du programme que j'ai proposé aujourd'hui. Le coût total des mesures touchant les dépenses et les réductions des impôts s'élèvera à 1,070 millions de dollars. L'effet sur le produit national brut du Canada sera sensible. Ce qui importe surtout, c'est que l'effet de multiplication de ces programmes provoquera la création d'un grand nombre de nouveaux emplois pour les Canadiens. L'économie est forte et elle progresse. Les mesures que j'ai proposées aujourd'hui sont destinées à la maintenir dans cette direction.